

La carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans (Kids-ID)

Voyages à l'étranger : communiqué à l'attention des parents d'élèves

- KIDS-ID

La nouvelle carte d'identité électronique pour enfant de moins de 12 ans (**Kids-ID**) est délivrée depuis **avril 2009**.

Cette carte électronique remplace l'ancienne carte cartonnée avec photo pour voyage à l'étranger (*la carte cartonnée en cours de validité reste valable jusqu'à sa date de péremption*) En plus d'être un document d'identité électronique, cette carte est aussi un **document de voyage sécurisé** que les parents peuvent demander pour leur enfant.

Le prix est fixé à **3€** (*comme pour la carte d'identité électronique actuelle, ce coût correspond à ce qui est facturé à la commune par le S.P.F. Intérieur, la commune ne perçoit aucune taxe supplémentaire*)

La **durée de validité est de 3 ans** et le **délai d'obtention d'environ 3 semaines**. Nous rappelons aux parents qu'ils doivent donc **tenir compte de ce délai pour demander la carte suffisamment tôt en fonction de voyages prévus**. **Une bonne photo récente en couleur sur fond blanc** est nécessaire (*mêmes normes que pour les cartes d'adultes – Attention aux photos d'école dont le fond n'est pas blanc : elles ne seront pas valables !*)

La procédure d'urgence

Si vous ne demandez pas la Kids-ID dans ces délais auprès de votre commune, il vous sera encore seulement possible soit d'introduire une demande de Kids-ID en urgence pour obtenir la carte de votre enfant, soit de demander un passeport selon la procédure d'urgence. Attention, le coût de ces deux procédures d'urgence est bien plus élevé que celui de la Kids-ID.

ATTENTION : La Kids-ID n'est pas reconnue partout ! (Le passeport est nécessaire pour entrer dans certains pays !)

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme document d'identité valable. Afin de savoir dans quels pays la Kids-ID est acceptée comme document de voyage ou si vous devez vous munir d'un passeport, vous pouvez consulter le tableau qui a été réalisé par le SPF Affaires Etrangères et qui est consultable sur le site web du Registre national (SPF Affaires Intérieures) à l'adresse suivante :

http://www.ibz.rrn.fgov.be/fileadmin/user_upload/CI/eID/fr/acces_etranger/voyager_avec_des_documents_d_identite_belges.pdf

Lien utiles :

- documents de voyage :

<http://www.diplomatie.be/fr/travel/traveldocs.asp>

- adresses des ambassades étrangères en Belgique :

<http://www.diplomatie.be/fr/adresses/belgium/adresdetail.asp?TEXTID=94580>

Lien sur le site **eID.Belgium** pour en savoir plus : http://eid.belgium.be/fr/Quelles_cartes/Kids-ID/index.jsp

Le service population : 087/539.213 ou E-mail : roland.dumont@theux.be

Site Internet communal : www.theux.be (rubriques Kids-ID, Passeport et Voyages à l'étranger)

- AUTORISATIONS PARENTALES

Bien que l'autorisation parentale ne soit pas d'application légale stricte sur le territoire belge, il est indispensable de vous munir des dites autorisations si vos enfants mineurs doivent se rendre à l'étranger.

Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à la même adresse, nous vous conseillons de demander l'autorisation signée par chacun des parents (*les signatures doivent être légalisées par l'Officier de l'état civil de la commune de résidence du parent, ou par son délégué. Pour le parent qui ne sait pas se déplacer, il est indispensable de se munir sa carte d'identité et de son autorisation à quitter le territoire déjà signée*)

Le service population dispose de documents informatisés permettant une délivrance rapide de l'autorisation parentale.

Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et aux permanences du mardi de 13h30 à 18 heures (sauf congés scolaires) et du samedi de 10 à 12 heures (087/539.213)

R.DUMONT, Chef du service Population-État civil (087/539.215)